

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

AMENDEMENT

N ° AS252

présenté par

M. Grelier, M. Abad, Mme Levy, M. Ramadier, M. Emmanuel Maquet, M. Bazin, M. Le Fur et
M. Parigi

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 41, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.